



PROJET de lignes directrices de la SSVP sur les médias sociaux

Communiquer en ligne avec ses amis, sa famille et ses collègues par le biais des médias sociaux fait désormais partie de notre vie quotidienne. C'est une excellente façon de partager vos expériences, de vous exprimer et de communiquer de façon positive.

Nous voulons vous offrir quelques conseils pour vous protéger lorsque vous êtes en ligne et que vous utilisez les médias sociaux.



"La sécurité d'abord"

- Assurez-vous d'être en sécurité lorsque vous naviguez sur internet, de la création de mots de passe efficaces à la protection de votre identité.
- Les mots de passe sont là pour votre sécurité, alors rendez la vôtre aussi forte que possible. Vous pouvez essayer de mal orthographier intentionnellement des mots, d'utiliser des lettres majuscules ou d'inclure des chiffres. Gardez vos mots de passe en sécurité et déconnectez-vous de vos profils et de vos PC lorsque vous avez fini de les utiliser. Vous êtes personnellement responsable de tout contenu affiché, même si quelqu'un d'autre utilise votre compte.
 - Indiquez-vous à un étranger le numéro d'identification de votre carte bancaire ou votre adresse ? Le partage de ces renseignements en ligne n'est pas différent, alors n'oubliez pas de les garder confidentiels pour vous protéger contre le vol d'identité.
 - Protégez votre vie privée et tirez le meilleur parti des paramètres de confidentialité sur les sites où vous incluez des renseignements personnels et méfiez-vous des demandes d'amis sur des sites comme Facebook, de personnes que vous ne connaissez pas.
 - Une fois que vous avez posté une photo ou écrit quelque chose, une copie pourrait être partagée et peut rester en ligne en permanence pour que tout le monde puisse la voir, même si vous l'avez effacée.
 - Mettre en évidence les messages inappropriés ou offensants à l'aide de l'outil de reporting d'un site s'il en a un.



"Il y a un temps et un lieu"

N'hésitez pas à partager les messages officiels de la SSVP.

- N'hésitez pas à "aimer" n'importe quel message officiel de la SSVP sur notre page Facebook et à partager des histoires positives de la SSVP avec vos amis et contacts.
- Ne faites pas de commentaires au nom de la SSVP sur d'autres sites, vous pouvez laisser cela à notre équipe communication.



"La dignité et le respect vont très loin"

Communiquez en ligne comme vous le feriez en face à face, avec Dignité et Respect.

N'oubliez pas faire attention à la manière dont vos messages peuvent être perçus par les autres. Demandez-vous toujours si vous seriez d'accord pour que votre / vos collègues, vos amis ou votre famille lisent ce que vous affichez.

- Traitez les autres en ligne comme vous aimeriez être traité. Cela signifie qu'il ne faut pas afficher d'information embarrassante, offensante, harcelante ou diffamatoire envers quiconque, y compris les collègues, les bénévoles, les membres et les autres.
- N'affichez pas de blagues ou de commentaires désobligeants concernant le sexe, l'orientation sexuelle, la race, l'âge, l'état civil, la situation de famille, le handicap, la religion ou l'appartenance à la communauté des gens du voyage.



"En cas de doute, abandonnez"

Quelques informations sur la SSVP sont confidentielles. Si vous n'êtes pas sûr de savoir si oui ou non vous pouvez poster quelque chose, demandez-nous d'abord.

- Ne pas commenter ou divulguer des renseignements confidentiels de la Société (y compris les renseignements personnels et financiers).
- Ne faites aucune référence politique qui pourrait être associée à la Société dans vos communications en ligne.
- Si vous avez besoin de plus d'éclaircissements sur les renseignements considérés comme confidentiels par la SSVP, parlez-en à votre président ou à notre équipe communication, qui se fera un plaisir de vous aider.



"Lié à la SSVP ? Réfléchis bien"

Si vous mentionnez la SSVP en ligne ou si vous avez un lien avec la SSVP sur vos propres pages, vous devenez le Représentant de la Société

- Vous ne devez jamais parler au nom de la SSVP sans autorisation ou inclure nos logos dans l'un de vos messages
- Lorsque vous vous présentez vous-même et pour la SSVP, agissez de la même façon que vous le faites en travaillant ou en faisant du bénévolat, de façon responsable et honnête
- Vous représenterez la SSVP si vous :
 - participez aux discussions en ligne qui ont trait à la SSVP, que vous postez pour la Société ou pour votre usage personnel
 - vous Identifiez en ligne en tant qu'employé ou en tant que bénévolat en disant que vous travaillez ou faites du bénévolat pour la Société sur vos profils en ligne (Facebook, Instagram, Twitter ou LinkedIn etc.)
 - téléchargez des photos ou des vidéos de vous, de vos collègues ou de bénévoles sur votre lieu de travail ou lors d'un événement de la SSVP
 - vous référez à un autre membre, employé ou bénévole qui travaille ou fait du bénévolat pour la SSVP
 - vous référez à ceux que la Société assiste dans vos profils en ligne